

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 mars 2001



COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>N° du rapport</i>		<i>Page</i>
	Préambule	<i>p. 3</i>
01	Election du Maire	<i>p. 6</i>
02	Détermination du nombre d'adjoints	<i>p. 11</i>
03	Election des Adjoints	<i>p.12</i>

Mme FRANCOIS-PONCET

Mes chers collègues

En tant que doyenne d'âge, j'ouvre cette séance d'installation du nouveau Conseil municipal et je vous donne connaissance des résultats du second tour des élections municipales :

PROCES VERBAL DU RECENCEMENT DES VOTES

Etabli au bureau centralisateur de la Ville d'AGEN le 18 mars 2001
pour l'élection des membres du Conseil Municipal d'Agen

INSCRITS	17 021
VOTANTS	11 829
NULS	616
SUFFRAGES EXPRIMES	11 213

LISTE "Alain VEYRET - RASSEMBLER POUR AGEN	5 950 voix	53,06 %	30 sièges
LISTE "UNIS POUR AGEN"	5 263 voix	46,94 %	9 sièges

J'ai donc l'honneur d'installer dans leur fonction les nouveaux membres du Conseil municipal d'Agen qui sont, dans l'ordre du tableau :

Mme Marie Joséphe CABRIT
M. Michel COUDERC
M. Jacques CLOUCHE
M. Michel CAMINADE
M. Claude ROUSSEAUX
Mme Liliane ALAGNOU
M. André MAZIERE
Mme Michelle TIXIER
M. Jean Paul LOUAN
Mme Dominique PIGEAU
M. Maurice ORENSTEIN
M. Jean Louis MATEOS
M. Jean QUERBES
M. Jean Pierre DOURNEAU
M. Jean Claude DISSES
Mme Lucette LOUSTEAU
Mme Catherine PITOUS
Mme Marie Claude DELTOUR
Mme Martine DAL'ZOVO
M. Alain BEDOURET
M. Philippe LIBIER

Dr Alain VEYRET
Mme Dominique RENARD
Mme Marie Thérèse ALONSO
Mme Joëlle FERRER
Mme Nadège LAUZZANA
Mme Sylvie RICAUD
Mme Patricia HENRY
Mme Sandrine DERISBOURG
Mme Naziha MATALLAH
Mme Marie Thérèse FRANCOIS-PONCET
Mme Marie Françoise MASSALAZ
M. Philippe LCAZE
M. Daniel SOULIGNAC
M. Jacques RAUNIER
Mme Danièle METGE
M. Jean PINASSEAU
M. Jean DIONIS du SEJOUR
Mme Laurence MAIOROFF

Je souhaite à tous la bienvenue.

Je vous donne connaissance des pouvoirs qui m'ont été transmis :

- pouvoir de M. Philippe LCAZE pour M. DIONIS du SEJOUR

Il nous est proposé de désigner comme secrétaire de séance le plus jeune membre de l'assemblée, Mlle Naziha MATALLAH

S'il n'y a pas d'opposition, Mlle Naziha MATALLAH est désignée Secrétaire de séance.

Mme FRANCOIS-PONCET déclare la séance ouverte et prononce l'allocution suivante :

Mes chers collègues,

Le suffrage universel a parlé. Il amène aujourd'hui au renouvellement de l'équipe municipale, il mène à l'alternance.

A l'heure d'une passation de témoin, au moment solennel où le premier magistrat appelé à représenter et à diriger notre cité va être choisi, avant de lui souhaiter la bienvenue, permettez-moi quelques réflexions.

24 ans de majorité se sont écoulés depuis le deuxième mandat du Docteur Esquirol qui fut le premier maire bâtisseur de l'après guerre, un long parcours, près d'un quart de siècle.

Agen a su devenir ce pôle d'émergence entre Toulouse et Bordeaux, assurer un développement économique et commercial, se doter d'installations universitaires

accueillir l'ENAP et le 48^{ème} RT. Agen a pris aussi le tournant des nouvelles technologies et su passer le cap de la modernité.

Ainsi Agen a affirmé son autonomie pour devenir la capitale de la moyenne Garonne.

Le 1^{er} janvier 2000 le contrat d'agglomération était signé.

Ce bilan visible, les agenais l'ont vu se réaliser, les visiteurs en témoignent, les statistiques le démontrent.

Mais il est un bilan dont on ne parle guère parce qu'il est difficile à évaluer, sorte de bilan immatériel. Nul ne peut dire en effet ce que serait la vie à Agen si certaines décisions n'avaient été prises et si certaines actions n'avaient été entreprises.

Elles se sont appuyées sur la volonté inlassable de faire d'Agen une ville unie sans zone d'ombre, celle aussi de faire en sorte que chacun se sente citoyen à part entière de la ville.

Elles ont été dictées par la philosophie d'action du Docteur Chollet, homme de conviction, d'ouverture et de dialogue.

Mais si c'est une volonté affirmée qui construit une politique, c'est à travers la participation et la confiance de ceux qui s'engagent qu'elle peut réussir. Nul n'a le droit de s'approprier ses résultats.

Agen est aujourd'hui cette ville moderne où l'on ressent comme ailleurs les profonds changements de société avec leurs lots d'incertitude. Mais les Agenais ont su pendant les festivités de l'an 2000 montrer leur bonheur de vivre ensemble.

Ils nous attendent et nous observent.

01 - ELECTION DU MAIRE

Mme FRANCOIS-PONCET

En application de l'article L 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, vous êtes appelés à élire le Maire.

Je vous rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à cette élection ainsi qu'à l'élection des Adjointes.

Art. L 2122-4 -

"Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus."

Art. LO 2122-4-1

"Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions."

Art. L 2122-7

"Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

Mme FRANCOIS-PONCET invite le conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection du Maire.

La candidature de M. Alain VEYRET est proposée.

M. DIONIS du SEJOUR informe les membres du conseil que l'opposition ne présentera pas de candidat, par respect pour le choix de 53 % des agenais.

M. ROUSSEAU et Mme MAIOROFF sont nommés scrutateurs.

Il est ensuite procédé au vote.

Les scrutateurs procèdent au dépouillement pour l'élection du Maire.

Mme FRANCOIS PONCET annonce le résultat du vote.

Election de M. le Maire

1^{er} Tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	9
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

Monsieur Alain VEYRET ayant obtenu TRENTE voix est proclamé MAIRE d'AGEN et installé dans ses fonctions.

Le résultat est vivement applaudi.

M. Alain VEYRET

Mes chers collègues, Chers concitoyens

Comme vous pouvez le comprendre, l'émotion est grande à l'heure de prendre la parole pour la première fois dans cette salle des Illustres, en qualité de Maire. Une foule de sentiments se mêlent dans mon esprit, des souvenirs se bousculent comme celui du petit garçon que j'étais au début des années 60, à la veille de quitter définitivement ma terre natale, savourant quelques instants de paix en découvrant, entre mon père et ma mère, pour la première fois notre belle ville d'Agen. Ce furent nos dernières vacances tous ensemble. Je ne savais pas encore que, près de trente ans après, je poserai mes valises ici pour y fonder mon foyer !

L'émotion est d'autant plus grande que s'ouvre devant nous un siècle nouveau qui, je l'espère, permettra d'oublier l'histoire douloureuse qui a marqué le 20^{ème} siècle, et qui n'a pas épargné Agen. Des boucheries de la Grande Guerre à la guerre d'Espagne, des rafles de la Gestapo à la tragédie algérienne, à chaque moment de notre histoire, Agen a pleuré et Agen a su répondre. Terre d'accueil des blessés, terres d'exil de ceux qui cherchaient la liberté, terre de résistance à l'oppression et enfin, mains tendues pour ceux qui avaient tout perdu.

Comment, avec un tel passé, ne pas ressentir le poids des responsabilités que vous me confiez aujourd'hui, et l'humilité dont je dois faire preuve en reprenant le flambeau de toutes ces personnalités qui m'ont précédé et qui ont marqué de leur empreinte le passé glorieux et humaniste de notre ville.

Permettez moi quelques instants de leur rendre ici un hommage solennel et de les remercier d'avoir donné leur temps, leur énergie, leur intelligence et beaucoup d'eux-mêmes pour le plus grand bien des Agenais.

De 1945 à aujourd'hui, beaucoup de grands hommes ont œuvré dans cette mairie.

Le Docteur MESSINES, à qui revint le devoir de rendre sa joie de vivre à notre ville au lendemain des heures les plus sombres de notre histoire. Il avait su constituer sans doute, la plus brillante de toutes les équipes municipales d'Agen. Avec des hommes comme Edouard LACOUR, élu alors qu'il était toujours en déportation et qui malheureusement ne reviendra pas des camps de la mort. Mais aussi Pierre BANABERA qui rejoignit trop rapidement son compagnon d'infortune. Comment oublier que cette équipe comptait ARRES LAPOQUE député socialiste d'après guerre, Robert RABAL qui sera de toutes les municipalités successives, et pas moins de trois futurs Maires d'Agen avec Alexis PAIN dont je salue la présence dans cette salle du premier adjoint, M. Marcel VERDIER, à qui l'on doit la cité Léon Blum. Pierre POMAREDE et Pierre ESQUIROL dont l'élection en 1971 reste dans la mémoire de tous les Agenais un moment fort de leur histoire. Qu'il me soit permis, en évoquant le nom de ce grand humaniste, de saluer la présence de mon ami Christian LAURISSEGUIES qui, pendant 17 ans, a donné toute sa force pour cette ville en qualité d'adjoint de Monsieur ESQUIROL et en qualité de député.

Enfin, permettez-moi de rendre hommage à mon prédécesseur, le Dr CHOLLET qui, succédant à M. RICCI, a incarné notre ville pendant 12 ans. Au nom de l'ensemble des Agenais, je le remercie pour son dévouement et l'amour qu'il donna à notre ville. Et je sais pouvoir compter sur lui pour me faire bénéficier de son expérience quand cela sera nécessaire. Si nous n'étions pas toujours d'accord sur les options politiques, j'ai à son égard beaucoup de respect pour les qualités humaines dont il a toujours fait preuve, et je le remercie de l'attention qu'il m'a toujours témoignée.

La démocratie a parlé et une nouvelle équipe se met en place aujourd'hui parce que les Agenaises et les Agenais l'ont voulu.

A l'heure de l'installation de ce nouveau conseil municipal, je me tourne vers l'ensemble du personnel de la ville. C'est eux qui vont permettre la continuité républicaine pendant cette période d'alternance où chacun doit apprendre à travailler avec de nouvelles habitudes. Je comprends les questions qui peuvent être les leurs, mais je sais aussi la qualité professionnelle de ces fonctionnaires et leur sens du service public et je sais que tout se passera le mieux du monde.

Je voudrais saluer et remercier l'ensemble des membres de mon équipe. Nous sommes pluriels bien au-delà de la cohésion politique traditionnelle depuis 1997. Nous avons depuis longtemps appris à travailler ensemble malgré nos légitimes différences et nous avons su nous rassembler autour d'un projet débattu démocratiquement et accepté. C'est pourquoi nous avons été rejoints par des citoyens de notre ville qui, au-delà des engagements partisans, se sont reconnus dans les valeurs qui nous sont communes et qui ont su nous enrichir de leur vision des choses pour bâtir, avec la population, un projet fort que nous avons la responsabilité de mener à terme. Cela ne sera pas toujours facile, mais c'est aussi ce qui est exaltant dans l'aventure qui est la nôtre aujourd'hui.

La Loi a renforcé, au fur et à mesure des années, les responsabilités des conseils municipaux. Elle les a aussi stimulés pour qu'ils se rapprochent au plus près des citoyens. Il ne faudra jamais que nous l'oublions, car c'est à mon sens la clef de la réussite. Cette loi nous a aussi amené à la parité et j'en suis heureux. L'histoire du monde a montré trop longtemps que la moitié de l'humanité était ignorée. Le combat est loin d'être terminé et en choisissant d'assurer aussi la parité dans le partage des

responsabilités de la gestion de notre ville, je souhaite que, sous l'œil de Montesquieu, nous démontrions notre compréhension de l'esprit des lois.

Enfin, je n'oublie pas nos adversaires d'hier. Il n'y a pas de démocratie s'il n'y a pas de choix. Au-delà de l'amertume, qui peut être la vôtre et que je comprends, je n'oublie pas que vous représentez le choix de 47 % des Agenais.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui, la campagne électorale est finie, que tous les Agenais ont les yeux tournés vers nous et comptent sur nous. Au-delà des divergences légitimes, il nous faudra unir nos réflexions pour enrichir nos choix.

Jean JAURES disait : *"Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire"*. J'aimerais ajouter la citation suivante : *"Le véritable dialogue consiste à écouter l'autre, à s'enrichir de sa pensée et à rechercher l'épanouissement de chaque conscience dans la recherche commune de la vérité"*.

C'est ce que je vous propose à tous !

(Applaudissements)

M. DIONIS du SEJOUR

Monsieur le Maire,

Au nom de tous mes collègues de l'opposition municipale, je tiens à vous féliciter pour votre élection et je me permets d'associer à ces félicitations nos collègues qui, dans quelques instants, vont être élus adjoints pour former avec vous la nouvelle municipalité agenaise.

Au moment de votre élection, qu'il nous soit permis de saluer une nouvelle fois votre prédécesseur, le Dr Chollet, maire d'exception, auquel ceux qui écriront l'histoire de la décennie 1990 à Agen sauront rendre l'hommage que mérite son action publique remarquable. L'honneur du Dr Chollet et de sa municipalité est de vous transmettre les clés d'une Mairie en bon état, aux finances saines et à la gestion irréprochable.

Monsieur le Maire, pendant les 6 années qui viennent, l'opposition municipale respectera votre fonction et celle de vos adjoints. Vous êtes le Maire. Vous composez avec vos adjoints la municipalité, le gouvernement de la Ville que se sont choisis démocratiquement les Agenais. Cette légitimité démocratique, valeur fondatrice de notre république, est pour nous véritablement sacrée. Nous la respecterons scrupuleusement.

Quant à nous, nous tiendrons activement le rôle modeste mais indispensable de conseillers d'opposition que nous ont confié les Agenais;

Nous l'avons déjà dit : nous serons une opposition constructive et vigilante.

Constructive, d'abord. Il va de soi que vous pourrez compter sur nous à chaque fois que l'intérêt général d'Agen l'exigera. Il va de soi encore que nous nous mettons au service de tous les Agenais dans le cadre du mandat qu'ils nous ont confié. Dans

tous les domaines, nous vous ferons des propositions positives. Monsieur le Maire, vous avez la chance d'avoir une opposition jeune et expérimentée qui a rassemblé, sur son projet, près d'un Agenais sur deux. Servez-vous en.

Vigilante aussi, car nous assumerons pleinement notre rôle de contrôle démocratique de l'action de votre exécutif municipal.

Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les adjoints, vous avez reçu des Agenais un très beau mandat. Alors, exercez-le pleinement, vous notamment, Monsieur le Maire.

Donnez vous les moyens d'être le maire de proximité que réclament les Agenais et les défis de notre époque, notamment leur sécurité. Or vous connaissez nos craintes à ce sujet. Nous considérons que l'organisation même de votre équipe est centrée à l'excès sur votre personne qui cumule les activités et les mandats. Nous veillerons donc à ce que les Agenais aient à leur service le Maire à temps plein dont ils ont besoin.

Vous verrez, vous ne le regretterez pas. Vous y prendrez même beaucoup de plaisir. La ville s'en portera bien. C'est tout le bien que nous lui souhaitons aujourd'hui.

Je vous remercie.

02 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

M. Alain VEYRET - Maire

Il nous appartient maintenant de fixer le nombre des Adjoints au Maire.

Je vous rappelle les dispositions de l'article L 2122-2 du Code des collectivités territoriales :

Art. L 2122-2

"Les Conseils municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal."

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

* **DECIDE de FIXER** à dix le nombre d'Adjoints au Maire

03 - ELECTION DES ADJOINTS

M. Alain VEYRET - Maire

Dans les mêmes conditions que vous avez élu le Maire, je vous propose de procéder à l'élection des Adjointes.

Je vous rappelle l'article R 2121-2 du Code général des collectivités territoriales :

"après le Maire, les Adjointes prennent rang dans l'ordre de leur nomination et les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau"

Nous procéderons donc successivement à l'élection du 1^{er} Adjoint, du 2^{ème} Adjoint et ainsi de suite jusqu'à l'élection du 10^{ème} Adjoint.

Il est donc procédé, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection des Adjointes au Maire.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Maurice ORENSTEIN comme Premier Adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	10
Nombre de suffrages exprimés :.....	29
Majorité absolue :	15

A obtenu

M. Maurice ORENSTEIN.....29 voix

Monsieur Maurice ORENSTEIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **PREMIER ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Jean QUERBES comme deuxième adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	9
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

M. Jean QUERBES30 voix

Monsieur Jean QUERBES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **DEUXIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme Nadège LAUZZANA comme troisième Adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	10
Nombre de suffrages exprimés :.....	29
Majorité absolue :	15

A obtenu

Mme Nadège LAUZZANA29 voix

Madame Nadège LAUZZANA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **TROISIEME ADJOINT** et installée dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Jean Louis MATEOS comme quatrième adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 10
Nombre de suffrages exprimés :..... 29
Majorité absolue : 15

A obtenu

M. Jean Louis MATEOS.....29 voix

Monsieur Jean Louis MATEOS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **QUATRIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme Sandrine DERISBOURG comme cinquième Adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 10
Nombre de suffrages exprimés :..... 29
Majorité absolue : 15

A obtenu

Mme Sandrine DERISBOURG 29 voix

Madame Sandrine DERISBOURG ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **CINQUIEME ADJOINT** et installée dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme Lucette LOUSTEAU comme sixième adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 10
Nombre de suffrages exprimés :..... 29
Majorité absolue : 15

A obtenu

Mme Lucette LOUSTEAU29 voix

Madame Lucette LOUSTEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **SIXIEME ADJOINT** et installée dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Michel COUDERC comme septième Adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU SEPTIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	10
Nombre de suffrages exprimés :.....	29
Majorité absolue :	15

A obtenu

M. Michel COUDERC.....29 voix

Monsieur Michel COUDERC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **SEPTIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. André MAZIERE comme huitième Adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU HUITIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	9
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

Ont obtenu

M. André MAZIERE29
M. Alain BEDOURET 1

Monsieur André MAZIERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **HUITIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Alain BEDOURET comme neuvième Adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 9
Nombre de suffrages exprimés :..... 30
Majorité absolue : 16

A obtenu

M. Alain BEDOURET30 voix

Monsieur Alain BEDOURET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **NEUVIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme Dominique PIGEAU comme dixième Adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU DIXIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 3
Nombre de suffrages exprimés :..... 36
Majorité absolue : 19

Ont obtenu

Mme Dominique PIGEAU29
Mme Catherine PITOUS7

Madame Dominique PIGEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **DIXIEME ADJOINT** et installée dans ses fonctions.

M. VEYRET

Je tiens à apporter une précision à ceux qui s'étonnent du fait que Catherine Pitous, qui est ma plus proche collaboratrice, ne soit pas adjoint au Maire. La seule raison en est que, du fait de son emploi d'attaché parlementaire, la loi ne l'autorise pas à être adjoint au Maire.

Si personne ne demande la parole, je lève la séance.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mlle Naziha MATALLAH